

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARBENTANE

Séance du 11 avril 2023

Délibération n° 2023.04.11-13

Objet : Tarifs de location des salles

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle de Conférence – Espace Baron de Chabert, sous la présidence de Monsieur DAUDET Jean-Christophe, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
en exercice	en exécution	qui ont pris part à la délibération
27	16	24

PRESENTS : Jean-Christophe DAUDET, Edith BIANCONE, Aurélie MEFFRE, Nicolas MALOSSE, Annie GOUBERT, André BOURGES, Gabriel CHAUVET, Christèle DI PASQUALE, Jean-Pierre JACOVETTI, Jean-Michel BOU, Roselyne ZALDIVAR, Pascale BUTEL, Michel BLANC, Ghislain BERQUET, Martine LUNAIN, Laurent MOUCADEAU.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc BALDI qui donne pouvoir à Edith BIANCONE
Anaïs CHIRCOP-MARRA qui donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET
Laurence ORTEGA qui donne pouvoir à Roselyne ZALDIVAR
Isabelle VAISSE qui donne pouvoir à André BOURGES
Christophe CROS qui donne pouvoir à Nicolas MALOSSE
Isabelle CHIFFE qui donne pouvoir à Annie GOUBERT
Hélène MOURGUE qui donne pouvoir à Michel BLANC
Elric EDLIN qui donne pouvoir à Aurélie MEFFRE

ABSENTS : Nicolas ROQUE, Marion MOURET, Fabrice MANIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie GOUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, afin de mieux répondre aux demandes de location des salles municipales, une nouvelle grille tarifaire a été élaborée en intégrant notamment :

- La possibilité de louer les salles municipales à la demi-journée ou au weekend ;
- Des tarifs spécifiques pour les associations hors commune et les entreprises privées ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300108-20230411-20230411_13

- Plus de choix dans les différentes configurations de location de la salle des fêtes ;

Considérant que la mise à disposition de la salle pour les associations de Barbentane à but non-lucratif reste gratuite;

Considérant qu'il convient également de définir les montants de caution exigibles pour toute occupation de salle ;

Considérant que le projet de tarifs a été soumis à la Commission Finances en date du 5 avril 2023 ;

Il est proposé l'adoption des tarifs suivants :

Bâtiments communaux	Associations et organismes à but non lucratif barbentanais (avec caution*)		Associations non barbentanaises/ Contribuables barbentanais (avec caution*)		Contribuables non barbentanais/ Entreprises barbentanaises (avec caution*)		Entreprises non barbentanaises (avec caution*)	
	1 demi-journée	0	1 demi-journée	200	1 demi-journée	400	1 demi-journée	1000
Salle des Fêtes au complet Grande salle + cuisine + salle Nord + hall + WC + bar + salle Sud	1 journée	0	1 journée	400	1 journée	800	1 journée	2000
	1 week-end	0	1 week-end	600	1 week-end	1200	1 week-end	3000
	1 demi-journée	0	1 demi-journée	160	1 demi-journée	320	1 demi-journée	800
Salle des Fêtes Grande salle + cuisine + hall (avec Salle Sud) + WC	1 journée	0	1 journée	320	1 journée	640	1 journée	1600
	1 week-end	0	1 week-end	480	1 week-end	960	1 week-end	2400
	1 demi-journée	0	1 demi-journée	40	1 demi-journée	80	1 demi-journée	200
Salle des Fêtes Option Bar + hall (avec Salle Sud) + WC	1 journée	0	1 journée	80	1 journée	160	1 journée	400
	1 week-end	0	1 week-end	120	1 week-end	240	1 week-end	600
	1 demi-journée	0	1 demi-journée	40	1 demi-journée	80	1 demi-journée	200
Salle des Fêtes Option	1 journée	0	1 journée	80	1 journée	160	1 journée	400

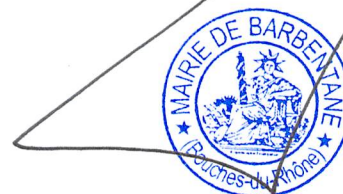
* Caution demandée au moment de la location d'une salle communale				
Bâtiments communaux	Associations et organismes à but non lucratif barbentais (avec caution*)	Associations non barbentaises/ Contribuables barbentais (avec caution**)	Contribuables non barbentais/ Entreprises barbentaises (avec caution*)	Entreprises non barbentaises (avec caution***)
Salle des Fêtes	500	1000	1000	1000
Esplanade du Séquier	300	500	500	500
Salle Louis Veray	300	500	500	500
Clubs Houses	300	500	500	500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs de location des salles municipales comme présenté ci-dessus ;
- ADOPTE les montant de caution pour les locations des salles municipales comme présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Christophe DAUDET



Salle Nord + WC	1 week-end	0	1 week-end	120	1 week-end	240	1 week-end	600
Salle des Fêtes	1 demi-journée	0	1 demi-journée	80	1 demi-journée	160	1 demi-journée	400
Option Salle Nord + WC + cuisine	1 journée	0	1 journée	160	1 journée	320	1 journée	800
	1 week-end	0	1 week-end	240	1 week-end	480	1 week-end	1200
Esplanade du Séquier	1 demi-journée	0	1 demi-journée	80	1 demi-journée	160	1 demi-journée	400
	1 journée	0	1 journée	160	1 journée	320	1 journée	800
	1 week-end	0	1 week-end	240	1 week-end	480	1 week-end	1200
Salle Louis Veray	1 demi-journée	0	1 demi-journée	40	1 demi-journée	80	1 demi-journée	200
	1 journée	0	1 journée	80	1 journée	160	1 journée	400
	1 week-end	0	1 week-end	160	1 week-end	320	1 week-end	800
Clubs Houses	1 demi-journée	0	1 demi-journée	40	1 demi-journée	80	1 demi-journée	200
	1 journée	0	1 journée	80	1 journée	160	1 journée	400
	1 week-end	0	1 week-end	160	1 week-end	320	1 week-end	800

Embouteilleur Salle des fêtes	Inclus dans la location de la Salle des Fêtes ou de ses espaces (Salle Sud, Salle Nord...)
-------------------------------	--



REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2023
 Application agréée E-legalite.com